

ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INSERTION PROFESSIONNELLE — SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA SOCIÉTÉ APRR



Accord de coopération signé par le Département et la société APRR © Département de Seine-et-Marne / Barthélémy Ruggeri

Le mercredi 14 septembre, le Département de Seine-et-Marne et les Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) ont signé un accord de coopération pour renforcer l'attractivité du territoire, développer les dynamiques économiques et favoriser les mobilités durables. Explications.

Créé le: 14/09/2022

Un partenariat relatif aux autoroutes A5, A6 et A77



©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE / BARTHÉLÉMY RUGGERI

C'est au château de Blandy-les-Tours que Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne, et Philippe Nourry, Président d'APRR, se sont rendus mercredi 14 septembre pour signer un accord de coopération qui concerne trois axes autoroutiers stratégiques traversant la Seine-et-Marne : les autoroutes A5, A6 et A77.

À travers cet accord, le Département et APRR souhaitent proposer aux usagers seine-et-marnais du réseau autoroutier de nouveaux services et de nouveaux équipements pour une mobilité plus durable, attractive et décarbonée. Cette signature fait suite à la convention de partenariat pluriannuelle sur cinq ans avec APRR votée en séance publique, le 17 juin dernier.

Cette convention œuvre pour un double objectif : favoriser l'emploi et l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et renforcer l'attractivité, l'animation et la promotion du territoire seine-et-marnais.



L'exécutif départemental mobilise les acteurs économiques majeurs de la Seine-et-Marne pour travailler de concert au développement et à l'attractivité des territoires.

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne

L'attractivité, l'insertion et l'emploi au cœur de cet accord



©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE / BARTHÉLÉMY RUGGERI

Œuvrer à l'attractivité du territoire, renforcer les dynamiques économiques et favoriser les mobilités de demain : tels sont les objectifs de cet accord de coopération.

Dans le cadre de l'attractivité du territoire, le Département veut valoriser les sites touristiques et culturels majeurs de la Seine-et-Marne à travers le déploiement d'une signalisation autoroutière rénovée et modernisée, en 2022 et 2023.

Ainsi ce partenariat stratégique prévoit l'installation de 35 panneaux sur le bord des autoroutes A5, A6 et A77, p

our un montant de plus de 560 000 €, afin d'inciter à découvrir des lieux emblématiques du territoire : Le Château de Vaux-le-Vicomte, l'Île de loisirs de Buthiers, le Musée de la Grande Guerre de Meaux ou bien des communes telles que Nemours, Blandy-les-Tours, Crécy-la-Chapelle ou Provins.

Ce partenariat vise aussi à développer la signalisation et l'animation touristique sur les aires de service et de repos du réseau à partir de l'été 2023 : valorisation des sites de proximité, présentation de l'offre seine-et-marnaise, vente de spécialités, animations en période de vacances scolaires, etc.

En parallèle, APRR s'engage à participer à l'insertion des publics éloignés de l'emploi (jeunes, personnes en situation de handicap et bénéficiaires du RSA) dans son périmètre de compétences.

FOCUS

Filiale du groupe Eiffage, [la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône \(APRR\)](https://aprr.com/fr) (<https://aprr.com/fr>) est le 4^e groupe autoroutier européen et un opérateur historique. Avec ses 3 500 collaborateurs, il gère plus de 2 300 km d'autoroutes concédés par l'État (financement, construction, entretien et gestion), dont 110 km en Seine-et-Marne répartis entre l'A5, l'A6, et l'A77.

RETOUR EN IMAGES







Communiqué de presse - Convention APRR (14/09/2022) PDF - 614.4 Ko

(/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-convention-aprr-14092022.pdf)